



Besoin d'aide pour un licenciement économique déguisé

Par HenryR

Bonjour,

Mon père qui à 66 ans est actuellement victime d'un patron véreux.

Après avoir pris sa retraite il a eu besoin d'améliorer ses revenus et s'est donc fait recruter en tant que chauffeur dans une société de transport de personnes (navette aéroport, entreprise, gare).

Pendant plus de 2 ans tout s'est très bien passé, aucun reproche, ni de son patron, ni de la clientèle, bien au contraire.

Il y a moins de 2 mois, voyant qu'il n'y avait plus assez de travail à cause de la crise sanitaire, le patron a proposé à mon père une rupture conventionnelle. Mon père lui a alors demandé un document officiel avec les conditions de cette rupture conventionnelle pour prendre une décision. Voyant qu'il était largement perdant (700? et salut) et qu'il a encore des crédits sur le dos à payer, il a refusé. Dans les jours qui ont suivi, son patron lui a envoyé par recommandé un licenciement "pour causes réelles et sérieuses" dans lequel il l'accuse de fautes, qui à notre sens ne sont pas des motifs de licenciement, sans compter qu'il déforme la réalité et fait des sous-entendus qui n'ont rien à faire dans un tel courrier. Et après avoir posé la question à une DRH et une avocate par contacts interposés, celles-ci pensent que nous devrions aller aux prud'hommes?

Il est donc désemparé et ne sait pas quoi faire car il est du genre à toujours avoir été honnête et professionnel (sans compter le bénévolat dans plusieurs assos). C'est pour cela que je viens poster ici. Il est d'autant plus extrêmement déçu qu'il s'agit à la base d'une connaissance de longue date (frère d'un ami décédé aujourd'hui) qui l'a débauché de son précédent travail de chauffeur. En plus, en janvier dernier le patron et le seul autre employé ont été hospitalisés en même temps et mon père, bonne poire qu'il est, a géré l'entreprise quasiment tout seul pour lui rendre service sans aucune autre rétribution qu'un simple « merci ». Et aujourd'hui il se comporte avec lui comme s'il était le pire des employés, alors que si on demande à quiconque qui connaît mon père de quel genre d'individu il s'agit, tout le monde sans exception répondra qu'il s'agit d'une personne trop gentille.

Est-ce que quelqu'un aurait des conseils svp sur les démarches à suivre svp ? Sachant qu'il va envoyer demain (dernier délais) une lettre demandant des précisions au patron concerné (sur les conseils d'une personne de la CGT) en vue des prud'hommes...

Ce patron est un manipulateur qui se débarrasse des employés quand ça l'arrange et il n'en est pas à son coup d'essai car il est déjà connu aux prud'hommes pour ce genre de pratiques. Par ailleurs, plusieurs anciens collègues sont prêts à témoigner en sa faveur, mais niveau finance c'est vraiment compliqué pour obtenir un avocat. Existe-t-il une solution dans ces cas-là svp ?

Merci de m'avoir lu.

Cordialement,

Henry.

Par ESP

Bonsoir

Il faut bien sûr continuer avec un syndicat et direction le CPH.
avec un maximum de preuves et témoignages.

Par HenryR

Ok merci, mais est-ce qu'un avocat est obligatoire ? Et si oui, sauriez-vous me dire combien cela risque de nous coûter à peu près ?

Par AGeorges

Bonsoir Henry,

Non, un avocat n'est pas obligatoire aux Prud'hommes. Vous pouvez vous défendre vous-même. Cependant, la procédure peut être complexe et il faut bien s'y préparer.
Le minimum pourrait être de faire une consultation payante avant pour être sûr que le dossier est bien maîtrisé. Une simple consultation sera bien moins chère.

Par HenryR

Ok merci beaucoup !

Par ESP

Personnellement, je n'ai été confronté qu'une fois au CPH dans ma vie, avec avocat, mais cela ne m'a rien coûté, étant adhérent à un syndicat.

Par HenryR

OK, mon père réfléchi, si il se décide je vous en informerais.